

CHAPITRE DEUXIÈME

DES OBLIGATIONS DES CONGRÉGANISTES, ET DES DEVOIRS DE LA CONGRÉGATION EN- VERS SES MEMBRES.

§ I.—*De la conduite des Congréganistes dans le monde.*

ARTICLE I.

Les Filles de Marie Immaculée, étant, par état et par devoir, obligées de vivre au milieu du monde, s'efforceront de s'y comporter de manière à édifier tous ceux qui auront avec elles des rapports de famille, de convenance ou d'affaire.

ARTICLE II.

Pour éviter tout écueil où leur innocence serait en danger : 1^o Elles n'iront point dans ces assemblées où les séductions sont si faciles et les chutes très-fréquentes ; 2^o Elles ne prendront jamais part à des jeux avec des personnes d'un sexe différent ; 3^o Elles ne se permet-